

02/11/2020



# TOUS CORPS

## Masques DIM : Retrait définitif

Dans son expertise rendue le 28/10/2020, l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail), a écarté la potentialité d'effets nocifs immédiats et graves pour la santé si les précautions d'emploi sont scrupuleusement respectées. Ce qui n'est pas assuré d'être le cas dans la vie courante.



**En revanche les risques toxicologiques à moyen terme ne sont pas à exclure.**

Aussi lors du CHSCT Ministériel réuni le 30 octobre , le Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur a indiqué que les agents ne doivent plus utiliser les masques DIM mais porter d'autres masques fournis par leurs services.

Il a précisé que les masques chirurgicaux et en tissu étaient stockés en nombre suffisant pour en assurer une large distribution.

#### BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque  
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20  
Fax. 01.44.53.01.14

[snapatsi@snapatsi.fr](mailto:snapatsi@snapatsi.fr)

**Le SNAPATSI vous informe et vous accompagne  
tout au long de cette épidémie !**